

Orientation 28 Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Orientation 28 Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de connaissance:

« -Déterminer la fonctionnalité des milieux et recenser les réservoirs biologiques (typologie, synthèse de données, inventaires...) notamment pour évaluer les enjeux environnementaux.

- poursuivre et partager des études relatives à la dynamique des cours d'eau, mettre en commun les résultats à l'échelle du territoire, mener des expérimentations sur les débits réservés et prélevés avec des opérateurs hydroélectriques.

- améliorer la connaissance halieutique (fréquentation, pratiques et satisfaction des pêcheurs) »

Rôle de l'établissement public du parc national des Pyrénées

«Met en oeuvre des actions de connaissances sur la fonctionnalité des milieux, la dynamique des cours d'eau, sur les débits réservés/ prélevés en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés ».

page 129 et 130

Référence ID de l'article : #1165

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-01 14:50